

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

**Séance du 19 décembre 2014**

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 125 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriaty DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Florence MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Daniel NAVARRO - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Jean-Pierre BERTRAND représenté par Alain CHOPIN - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Eugène CASELLI - Dominique DELOURS représenté par Véronique PRADEL - Jean-Claude GAUDIN représenté par Laure-Agnès CARADEC - Annie GRIGORIAN représentée par Andrée GROS - Garo HOVSEPIAN représenté par Bernard MARTY - Nathalie LAINE représentée par Lionel VALERI - Laurence LUCCIONI représentée par Didier ZANINI - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Marlène PREVOST représentée par Jean-Pierre GIORGI - Georges ROSSO représenté par André MOLINO - Claude VALLETTE représenté par Maxime TOMMASINI.

Signé le 19 Décembre 2014  
Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2014

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

**DEV 004-587/14/CC**

**■ Approbation du plan de financement et sollicitation des aides financières pour le pôle de création d'entreprises de la Cabucelle, sur le terrain dit Smac Aceroid à Marseille, 15ème arrondissement.**

**DPEATSV 14/12376/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Marseille Provence Métropole a l'ambition de réaliser en Zone Franche Urbaine, un pôle de création d'entreprises afin de soutenir les porteurs de projets issus des territoires prioritaires (ZFU, ZUS, CUCS), par la mise en place d'un lieu lisible et de proximité dédié à la création d'entreprise.

Ce projet vient coordonner, animer et renforcer les actions existantes sur ces territoires en permettant d'apporter des réponses adaptées aux porteurs de projet par la mise à disposition, dans un ensemble immobilier de 1800 m<sup>2</sup>, de services et de locaux à des conditions compétitives.

Le terrain dit "Smac Aceroid" d'une superficie de 7 937 m<sup>2</sup> et situé chemin de la Madrague Ville (Cabucelle - ZFU 14<sup>ème</sup> et 15<sup>ème</sup> Sud) est apparu comme le site le plus pertinent pour accueillir un tel projet dans des conditions optimales,

En effet, en plus d'être inscrit en secteur UEb dans le PLU de Marseille, d'être sous maîtrise foncière publique, d'être situé en plein cœur de la ZFU 14<sup>ème</sup> et 15<sup>ème</sup> Sud et à proximité du futur pôle d'échange, ce site s'avère également en capacité d'accueillir un pôle d'activité à destination des PME et artisans du territoire (2500 m<sup>2</sup> de locaux d'activité et bureau associés dont la réalisation pourrait être confiée à un opérateur privé)

De part leur cohérence et leur compatibilité, la réalisation de ces deux ensembles immobiliers permettrait ainsi une valorisation très satisfaisante de cette friche industrielle en présentant de très forts enjeux de développement économique et d'emploi d'une part, et d'aménagement urbain d'autre part.

Dans un souci d'intégration urbaine et d'accessibilité des bâtiments, des niveaux importants de terrassements sont nécessaires.

Cette opération est partenariale.

Le Plan de financement a ainsi été arrêté :

|               |                                               |
|---------------|-----------------------------------------------|
| - FEDER       | 2.630.000 euros dans le cadre du PO Axe 4.1), |
| - Etat        | 416.667 euros dans le cadre du PLR,           |
| - Région      | 200.000 euros,                                |
| - Département | 200.000 euros,                                |
| - MPM         | 2.782.355 euros.                              |
|               | 6.229.022 euros.                              |
| Soit :        | 7.450 000 euros TTC.                          |

Par ailleurs, cette opération bénéficie de la cession gratuite du terrain par la Ville de Marseille (d'une valeur de 650.000 euros).

Signé le 19 Décembre 2014  
Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2014

A ces subventions, s'ajouteront des recettes issues des loyers perçus par MPM émanant du gestionnaire du pôle de création d'entreprise et de la revente d'une partie du foncier aménagé à un opérateur privé dans le cadre d'une consultation pour la réalisation du pôle artisanal.

Par délibération DEV 002-/304/12/CC la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a confié à la Soleam par mandat l'opération d'aménagement du foncier ainsi que l'opération de construction du pôle de création d'entreprise.

Un concours de maître d'œuvre concernant à la fois les aménagements extérieurs de l'ensemble du terrain (terrassement, VRD, espaces verts, soutènements...) et la construction du pôle de création d'entreprises, a retenu le groupement Portal/Thomas/Tessier.

Les travaux de terrassement et de dépollution ont commencé en septembre 2014 et s'achèveront d'ici la fin de l'année 2014.

La consultation concernant la construction du bâtiment a été lancée et devrait permettre le choix des entreprises à la fin de l'année 2014.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Conseil de Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code des Marchés Publics ;
- L'arrêté Préfectoral en date du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération ECO 002-181/08/CC du 8 février 2008 portant sur la création d'une autorisation de programme pour la réalisation d'un pôle de création d'entreprises en ZFU ;
- La délibération DEV 004-1974/10/CC du 25 mars 2010 portant sur la revalorisation de cette autorisation de programme.
- La délibération DEV 001-260/11/CC du 28 mars 2011 portant sur l'affectation de cette autorisation de programme.
- La délibération FCT 015-424/11/CC du 8 juillet 2011 approuvant la participation de MPM au capital de la Soleam ;
- La délibération DEV 003-717/11/CC du 21 octobre 2011 portant sur la revalorisation et l'affectation de l'autorisation de programme.
- La délibération du 26 mars 2012 portant sur la revalorisation et l'affectation de l'autorisation de programme ainsi que l'approbation une convention avec la Soleam.
- La délibération du 25 octobre 2013 portant sur l'augmentation de l'autorisation de programme.

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- L'enjeu majeur que représente cette opération pour la Communauté Urbaine non seulement en termes de développement économique et d'emploi mais aussi en termes urbains
- L'intérêt de soutenir la dynamique de création en ZFU et d'en assurer la pérennité
- La cohérence de ce projet avec les attentes du PO FEDER axe 4.1 « une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles » que gère MPM.

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Signé le 19 Décembre 2014**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2014**

**Article 1 :**

Est approuvé le plan de financement du pôle de création d'entreprises de la Cabucelle à Marseille 15<sup>ème</sup> arrondissement :

|               |                    |
|---------------|--------------------|
| - FEDER       | 2.630.000 euros,   |
| - Etat        | 416.667 euros,     |
| - Région      | 200.000 euros,     |
| - Département | 200.000 euros,     |
| - MPM         | 2.782.355 euros.   |
| Total         | 6.229.022 euros HT |

**Article 2 :**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, de l'Etat, de la Région Provence Alpes Côtes d'Azur, du Département des Bouches-du-Rhône, de la Ville de Marseille et de tout autre organisme pour la réalisation de cette opération.

Pour Visa,  
Le Vice-Président Délégué  
Au Développement économique et aux Zones  
d'Aménagement concerté

Patrick BORÉ

Pour Présentation,  
La Présidente Déléguée de la Commission  
Développement économique et emploi

Martine VASSAL

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER